

Nature de l'acte : 8.5

DECISION N° 2024_184

Mis en ligne le ...20.12.24.....

Transmis le20.12.24.....

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJET DU GIP POLITIQUE DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2025

Le Maire de la ville de Lourdes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2331-4,

Vu la délibération du GIP politique de la ville Tarbes-Lourdes-Pyrénées relatif à l'appel à projets 2025,

Considérant que la ville de Lourdes dans le cadre du Contrat de ville mène depuis plusieurs années des actions en faveur des habitants des quartiers et peut à ce titre solliciter des subventions dans le cadre des appels à projet du GIP politique de la ville.

Considérant que pour l'année 2025 deux projets ont été identifiés :

- un projet porté au titre de l'action sociale "Accompagner les familles et les enfants pour une meilleure appropriation de la ville, en vue de la sortie de la politique de la ville »
- un projet porté au titre de l'action culturelle " Lourdes aux couleurs du monde »

Considérant que le centre socio-culturel Lorda porté par le service vie citoyenne jeunesse identifie chaque année des projets pour accompagner les habitants des quartiers.

Considérant que dans le cadre de l'appel à projets 2025 du GIP politique de la ville TLP une action a été identifiée : « Accompagner les familles et les enfants pour une meilleure appropriation de la ville, en vue de la sortie de la politique de la ville » et qu'elle s'inscrit dans le cadre du renouvellement de l'agrément du centre social avec la CAF.

Considérant que cette action doit permettre de mettre en place à titre expérimental « Le passeport du civisme » et des ateliers du centre socio-culturel Lorda déconcentrés sur les quartiers,

Considérant que le montant de cette opération s'élève à 4000 € et qu'une subvention est sollicitée auprès du GIP politique de la ville TLP dans le cadre de l'appel à projets 2025 à hauteur de 1500 €.

Considérant que par ailleurs, dans le cadre du projet culturel de la ville basé sur l'orientation : « culture et démocratie », le service culture et évènementiel de la ville a identifié pour l'année 2025 un projet intitulé : « Lourdes aux couleurs du monde ».

Considérant que cette action a pour objectif de déployer une action participative et partenariale valorisant la diversité culturelle de Lourdes,

Considérant que le montant de cette opération s'élève à 7300 € et qu'une subvention est sollicitée auprès du GIP politique de la ville TLP dans le cadre de l'appel à projet 2025 à hauteur de 2 000 €.

ARTICLE 1 :

D'approuver la réalisation de ces deux actions dans le cadre de la politique de la ville et du contrat de ville 2025-2030

ARTICLE 2 :

D'approuver les demandes de subventions auprès du GIP politique de la ville TLP pour les deux actions comme suit :

- Accompagner les familles et les enfants pour une meilleure appropriation de la ville, en vue de la sortie de la politique de la ville : 1500 €
- Lourdes aux couleurs du monde : 2 000 €

ARTICLE 3 :

D'entreprendre toute démarche et de signer tous actes et documents découlant de la présente décision

ARTICLE 4 :

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations,
- publiée sur le site internet de la ville,
- transmise à la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Compte rendu en sera donné au Conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Fait à Lourdes, le
Le Maire



Thierry LAVIT